

# École Maternelle Les Lutins

1, rue Prince noir - 33114 Le Barp

## PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE en date du 05/11/2015.

### PRÉSENT(e)S:

Enseignantes : Mme Amoros, directrice-Mmes Bergeron, Ginès, Micaud, Mosbach, Roissé et Vilerio. adjointes

### Parents d'élèves élus :

AAPE : Mmes Cartier, Lassalle, Robin ; M. Lombard.

FCPE : Mmes Charvin, Larget ; M. Peretto (+ M. Labarthe suppléant)

Mairie : Mme Dornon, maire- Mme Laluque, adjointe aux affaires scolaires ( +M. Bourvon, chargé des bâtiments et de la sécurité) ; M. Veliska, responsable animation.

### EXCUSÉ(e)S :

Mme Birou, IEN Arcachon Sud.

HORAIRE DE DÉBUT DE SÉANCE : 18h.

### ORDRE DU JOUR :

- Règlement du Conseil d'école.
- Compte rendu du dernier CE juin 2014.
- Rentrée 2015/2016 : effectifs -répartition- Rased- Atsem : organisation emploi du temps.
- PEDT-TAP-APS :
  - Présentation du PEDT : fonctions+ enjeux éducatifs et financiers+ incidences organisation et contenus des TAP + charte d'occupation des locaux.
  - TAP : manque d'informations aux familles sur contenus, quota d'encadrement, éventualité d'une tarification.
  - APS : demande de modification du règlement à propos des personnes autorisées à venir chercher un enfant + tarifs.
- Restauration scolaire et Carte + : augmentation des tarifs cantine// changement de prestataire + demande d'annulation du tarif du repas à 4€
- Sécurité et travaux : liste des travaux non réalisés cf. cahier des travaux (danger bouches égouts- jeu de cour)+ parking (stationnement dangereux, haie envahissante = demande d'agrandissement) ; demande d'apposition devise République et drapeaux ; PPMS à transmettre.
- Projets + sorties : calendrier des sorties //PE- Projet d'école-Tutorat de lecture.

## Compte-rendu des échanges et votes afférents :

### Règlement du Conseil d'école :

Mme Amoros informe les membres du CE du texte qui règlemente le fonctionnement et les décisions du Conseil d'école. Elle précise que ce dernier ne doit pas faire l'objet d'un simple compte-rendu mais bien d'un procès verbal qui dressera les résultats des votes issus des délibérations à propos des sujets débattus. Ainsi, elle rappelle la composition des membres assistant au CE et le nombre de voix dont chacun dispose. Elle définit les modalités de ces réunions de même que la nature des divers sujets et décisions sur lesquels les membres du CE doivent se prononcer avant l'établissement du procès-verbal.

La première décision du CE devant être l'adoption du règlement intérieur du CE, Mme Amoros procède à la lecture de celui-ci qui est adopté à l'unanimité : **VOTE : 16 voix POUR.**

### Lecture du dernier compte-rendu du CE de juin 2015 :

Nombre de points sont encore à l'ordre du jour du présent CE et seront donc repris .Les enseignants reviendront sur leur demande de changement de photocopieur qui est devenu obsolète et qui génère une perte de temps et un gaspillage de papier avec ses pannes récurrentes.

**Rentrée 2015/2016 :** A ce jour, l'effectif global est de 155 élèves répartis sur 7 classes comme suit :

**TPS : 16; PS : 22; PS : 20; PS/MS : 24; MS/GS :24; MS/GS : 24; MS/GS : 25.**

**RASED:** Mme Amoros rappelle la présence et le rôle du RASED représenté dans l'école maternelle par Mme Marie-Pierre Candau, psychologue scolaire et M. Laurent Solers, maître E qui intervient auprès des élèves de GS en difficulté et pour lesquels il assurera le lien du suivi lors du passage au CP.

### Organisation de l'emploi du temps des Atsem :

L'organisation de l'emploi du temps des Atsem sur le temps scolaire a été remis en question par Mme le Maire qui a considéré pour cette rentrée que la fonction des Atsem lors de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'école ne pouvaient relever de leur responsabilité. En outre, Mme le Maire ne pouvait plus assurer la présence de 2 animateurs pour la surveillance de l'interclasse du midi. Mme Amoros a recherché avec les services municipaux des solutions raisonnables sans bousculer la mise en place pérenne et efficace depuis de nombreuses années.

Mme Amoros a également saisi de cette problématique Mme Birou, Inspectrice de l'Education nationale de notre circonscription, qui a lui adressé un courrier récapitulant les différentes références en vigueur : l'organisation de l'emploi du temps des Atsem pendant le temps scolaire relève bien de la compétence et de la responsabilité de la directrice. De plus, au regard des directives émanant du Plan vigipirate ainsi que de la configuration des locaux de l'école, l'organisation choisie se doit de répondre aux exigences de sécurité.

Néanmoins, Mme Amoros a tenté de répondre aux préoccupations de Mme le Maire en acceptant de modifier l'horaire de la pause repas des Atsem qui se déroulera désormais pendant le temps scolaire de 13h30 à 14h ; elles déjeunent ainsi toutes ensemble. Les enseignantes de 2 classes de MS/GS ne bénéficient donc plus de leur présence pendant leurs séances de motricité. Mme Amoros a accepté également de se charger elle-même de l'ouverture et fermeture des portes lors de la sortie de 15h15.

Cette organisation a été transmise sous forme de tableau à Mme le Maire ainsi qu'à Mme Laluque mais l'une et l'autre disent ne pas en avoir eu connaissance. Une photocopie de ce tableau leur est transmise immédiatement. Mme le Maire refuse de se prononcer sur cette organisation en disant qu'elle souhaite consulter ses services.

Le vote porte donc sur le maintien de cette organisation jusqu'au prochain CE. **VOTE : 14 POUR- 2 ABSTENTIONS.**

## **PEDT-TAP-APS : (Projet Educatif Territorial-Temps d'Activités Périscolaire-Activités Périscolaires) :**

Mme Amoros resitue brièvement la décision de la mairie d'établir un PEDT sur la commune de Le Barp et donne la parole à M. Véliska, responsable de la mise en place de ce projet. Il explique « que le pré-projet devait être transmis aux services du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) avant le 30 Juin 2015 pour une application à la rentrée. Un délai supplémentaire a été accordé pour transmettre un projet plus abouti. Plusieurs réunions du Comité technique (mairie- 1 école élém. -1 école mat.-1 Parent AAPE-1 parent FCPE) ont eu lieu pour une restitution au Comité de Pilotage. Il précise que les enjeux sont avant tout financiers (fonds d'amorçage + CAF= 90€/enfant). Le PEDT a pour objectif de mettre en cohérence les différents temps en collectivité de l'enfant : temps scolaire, TAP, périscolaire, restauration scolaire... ».

Mme Cartier souhaite savoir comment se passent les TAP en l'absence d'un PEDT. M. Veliska répond que cela se passe bien. Néanmoins les parents se plaignent de l'organisation dont ils ont eu connaissance à savoir que tous les enfants ne bénéficient pas des activités TAP ; il y a donc environ 80 enfants répartis avec 3 animateurs au mieux ; 2 groupes sont constitués, l'un est en activité TAP, l'autre se retrouve dans la cour sous la surveillance des ATSEM sans occupation particulière. Mme Larget demande combien d'enfants font une véritable activité.

Mme le Maire reconnaît que les enfants sont dans la cour. M. Véliska précise qu'il y a une rotation de ces 2 groupes à chaque période de vacances. Mme Larget s'informe sur les différences de qualifications entre les animateurs et les Atsem. M. Véliska répond que les animateurs ont un BAFA au minimum, les Atsem ont un CAP Petite enfance.

Mme Amoros regrette que les enfants dans la cour n'aient aucune activité : le contenu des TAP relevant de la compétence des animateurs, si une activité ludique était préparée les Atsem seraient tout à fait capables de s'y adapter. Mme Vilerio souligne qu'un temps de concertation préalable serait nécessaire pour assurer un meilleur fonctionnement et trouver un moyen pour que les Atsem puissent s'impliquer davantage. Les parents souhaitent être informés du contenu des TAP via le site de la mairie par exemple.

Ils s'inquiètent également des propos soi-disant tenus par Mme Le Maire sur une antenne de radio sur l'éventualité de rendre les TAP payants à la rentrée prochaine et si cette éventualité est réellement étudiée. Mme le Maire répond que rien n'est décidé en ce sens ; que la question sera travaillée avec les parents d'élèves. M. Lombard trouve surprenant de faire payer les TAP au moment où le PEDT peut permettre leur financement.

Mme Amoros revient sur la nécessité de remplir et signer la charte d'occupation des locaux qu'elle a transmise en 3 exemplaires lors d'un CE de l'année passée. Mme le Maire dit ne pas l'avoir en sa possession. Mme Amoros va lui adresser à nouveau un exemplaire de cette charte communiquée par les services académiques. A ce propos, les enseignants remarquent souvent que le matériel déplacé dans la salle de jeu n'est pas remis en place, que les enfants sont laissés en chaussures et se déplacent sur les tapis de sol qui sont très chers. Les règles d'usage et de respect ne sont pas établies et cette charte permettrait d'éviter ces dérives.

Les parents d'élèves demandent le changement du règlement intérieur de l'APS/ALSH concernant l'obligation d'être majeur pour pouvoir récupérer son enfant : cela permettrait à des mineurs de plus de 16 ans de venir chercher un enfant comme cela se pratique dans d'autres communes. Mme le Maire répond que le règlement est en cours de révision mais pas sur ce point. Il serait toutefois possible d'obtenir une dérogation sous réserve de la signature d'une décharge de responsabilité par les parents concernés.

## **Restauration scolaire et Carte + :**

Mme le Maire et Mme Laluque ne souhaitent pas s'exprimer sur cette question arguant que ce n'est pas le lieu pour en débattre. Mme Amoros précise que tous les problèmes liés à la restauration scolaire font partie des points discutés au sein du CE ; il ne s'agit pas de débattre du montant du tarif en lui-même mais plutôt de l'explication d'une augmentation. Mme le Maire précise que le changement de prestataire a eu lieu : suite à la fin du contrat avec la Sogères, un appel d'offre a été réalisé et c'est le groupe Alia qui a été retenu, cela semble satisfaisant. Des

soucis de paramétrages du logiciel Carte + ont été remarqués et remontés à la mairie : ils sont en cours de résolution.

### **Sécurité et Travaux :**

Le cahier des travaux est toujours en vigueur, y sont notés tous les petits travaux et dysfonctionnements remarqués. M. Bourvon affirme qu'il est consulté tous les mois. Mme Amoros redemande à ce que les bouches d'égouts soient scellées notamment celles de la zones d'entrées de l'école et celles de la cour : il y a un réel danger que les enfants les soulèvent ou y tombent.

Les parents d'élèves rappellent la dangerosité du parking. M. Bourvon déclare qu'il n'y a pas de possibilité d'agrandissement ; un devis a été demandé pour mettre des butoirs en plastique le long des trottoirs du parking. Il a été demandé au voisin de tailler à nouveau sa haie pour libérer le passage piéton sur le trottoir.

Mme Amoros transmet le PPMS (Plan Particulier Mise en Sécurité pour les risques majeurs) actualisé pour la partie école : il reste à la charge de la mairie de remplir sa partie et de fournir le matériel nécessaire de confinement. Elle demande également qu'un exercice de confinement puisse avoir lieu avec les services de la mairie. L'exercice d'évacuation a été réalisé.

Les parents d'élèves renouvellent leur demande de voir apposer devant l'école les devises et drapeau de la République. M. Bourvon dit qu'un devis a été demandé à ce sujet.

### **Projet et Sorties :**

Dans le cadre du PE, 4 sorties sont programmées pour assister aux mini concerts de l'EOB :

West Side Story, Don Giovanni, Beaucoup de bruit pour rien et Hansel et Gretel.

Une sortie au Cirque Grüss est prévue au mois de février 2016.

Le Tutorat de lecture avec l'école d'Haureuils est reconduit.

L'actuel Projet d'Ecole arrive à son terme ; le bilan va avoir lieu très prochainement. Le prochain est en cours de réflexion et s'articulerait autour de la progressivité et la transmission des apprentissages sur le thème d'une « valise pédagogique » entre les cycles.

HORAIRE DE FIN DE SÉANCE : La séance est levée à 20h15.

Signature du Directeur/de la Directrice

Signature des Secrétaires

Président de séance : Mme Amoros

de la séance : Mme Bergeron PE adjoint

Mme Cartier Parent AAPE

Rappel:

- Document à ranger dans le registre de l'école.
- 1 copie numérique à adresser à l'IEN, 1 copie à adresser au Maire de la commune et 1 copie au DDEN.